

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

En l'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie MARIE, Maire.

Présents

Mme Danièle VIVIEN et M. Gilles BARRAL, Maires Adjoints,
Mmes Gwenaëlle DELPEUX, Sylvie DEMONCHY, Florence HAMEL et Soizick LECOMTE
MM. Raynald AUFFRAY, Jonathan CARPOPHORE, Camille FOLL et Vincent LEMIERE

Secrétaire de séance : M. Jonathan CARPOPHORE



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes rendus des réunions des 2 et 10 juillet 2020.



ORDRE DU JOUR

1. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION DU RETABLE DE L'EGLISE (*délibération n° 2020-14*)
2. ELECTION DE NEUF CANDIDATS POUR LE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL DE DOUVRES LA DELIVRANDE (*délibération n° 2020-15*)
3. POLITIQUE A L'EGARD DES SENIORS
4. CONSEIL DES SAGES (compte rendu de la réunion du 8 septembre 2020)
5. PROGRAMMATION DES REVERBERES
6. QUESTIONS DIVERSES
 - Site Internet
 - Fibre optique
 - Entretien des allées du cimetière
 - Défibrillateur
 - Nouvelles consignes de tri



1. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION DU RETABLE DE L'EGLISE (*délibération n° 2020-14*)

Madame le Maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et solliciter la Fondation du Patrimoine afin d'aider au financement des travaux de restauration du retable de l'église.

PLAN DE FINANCEMENT

	Dépenses	Recettes
Montant du devis HT	4.000 €	
Subvention du Département		2.000 €
Dons Fondation du Patrimoine		2.000 €
TOTAL	4.000 €	4.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- sollicite une subvention du Département pour aider au financement des travaux de restauration du retable
- accepte que la Fondation du patrimoine lance une campagne de souscription auprès des habitants
- s'engage à financer sur le budget de la Commune le reste de la dépense ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

2. ELECTION DE NEUF CANDIDATS POUR LE RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL DE DOUVRES LA DELIVRANDE (délibération n° 2020-15)

Madame le Maire donne lecture d'un mail reçu le 10 août 2020 émanant de l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) intercommunal de Douvres-la-Délivrande ayant pour objet le renouvellement des Membres de son Conseil d'Administration.

Une liste complète des candidats désignés par les dix-sept collectivités est remise à chaque Conseiller municipal afin qu'il se prononce au scrutin secret en faveur de neuf candidats.

Après dépouillement, les neuf candidats élus sont :

BERNIERES : Mme MOREL Rachel

CRESSERONS : Mme LY Anne

DOUVRES-LA-DELIVRANDE : Mme VASSE Christine

HERMANVILLE-SUR-MER : Mme MIOUX Christine

LANGRUNE-SUR-MER : Mme BERTON Françoise

LION-SUR-MER : Mme ROSALIE Patricia

LUC-SUR-MER : Mme CRENEL Claudie

PLUMETOT : Mme HAMEL Florence

SAINT-AUBIN-SUR-MER : Mme LESAGE Christine

3. POLITIQUE A L'EGARD DES SENIORS

Faute de pouvoir organiser un repas avec les seniors cette année en raison de la crise sanitaire, Madame le Maire suggère d'offrir un colis. Plusieurs idées sont avancées. Après en avoir débattu, la majorité décide de s'orienter vers un panier garni. Mme LECOMTE et

M. AUFFRAY proposent de prendre en charge cette opération et de demander des devis. Par ailleurs, Madame le Maire suggère que les conditions d'âge soient redéfinies. Jusqu'à présent, était considérée comme senior toute personne de 65 ans et plus. L'espérance de vie ayant nettement augmenté depuis quelques décennies, Madame le Maire propose que l'âge soit reculé à 70 ans, mettant à 47 le nombre de Plumetotais concernés. Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de cette disposition.

4. CONSEIL DES SAGES (compte rendu de la réunion du 8 septembre 2020)

Madame le Maire laisse la parole à Mme VIVIEN, ancienne présidente du Conseil des Sages. Cette dernière a réuni les membres de ce Conseil le 8 septembre dernier. Il en est ressorti l'impossibilité de recréer un Bureau. Par conséquent, le Conseil des Sages a été dissout. En contrepartie et pour poursuivre les réflexions, il a été proposé aux participants de venir étoffer la Commission « Patrimoine ». Quatre personnes ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt.

5. PROGRAMMATION DES REVERBERES

Un débat s'instaure sur la programmation des réverbères. Certaines personnes estiment que les habitants qui se déplacent tard le soir à pied ou à vélo doivent être sécurisés par un éclairage public. M. CARPOPHORE, technicien intervention réseaux, précise que la politique des distributeurs d'énergie est de réduire l'amplitude horaire d'éclairage public.

Un arrêté, précisant les nouveaux horaires d'éclairage public, sera pris prochainement.

Par ailleurs, le SDEC a été interrogé concernant la remise en peinture des réverbères. M. BORDE nous a répondu que cette opération était inscrite en 2021. Pour l'heure, le SDEC consulte des entreprises spécialisées pour mutualiser la mission sur l'ensemble des communes inscrites.

Selon le volume total et les tarifs obtenus, le SDEC ENERGIE prendra à sa charge une grande partie de la mission voire la totalité.

6. QUESTIONS DIVERSES

-

► **ECLAIRAGE DE L'EGLISE**

Les dernières finitions ont été réalisées la semaine dernière.

L'église peut désormais être mise en lumière selon les plages horaires décidées par le Conseil :

- le samedi à la morte saison + Toussaint : de 18h à 23h
- les samedis aux beaux jours + Pâques : de 21h à 23h
- Les 1^{er} janvier, 24 et 25 décembre, 31 décembre : 18h – 2h

► **SITE INTERNET**

M. GATE, notre prestataire, nous informe que le site internet fonctionne.

Les difficultés d'accès viennent d'une erreur du lien internet proposé par Google qui n'a pas actualisé le nouveau protocole du site. Les nouvelles recommandations exigent en effet de passer les sites internet des collectivités en HTTPS au lieu de HTTP, autrement dit de passer à un protocole sécurisé. M. GATE nous dit avoir mis le site à jour mais Google ne l'a visiblement pas fait dans son référencement.

Une réunion a été fixée au 1^{er} octobre 2020 entre M. GATE, M. ORCESI et plusieurs conseillers municipaux pour faire le point.

A noter que M. GATE doit cesser prochainement son activité pour incompatibilité de fonctions.

► **FIBRE OPTIQUE**

Tous les travaux de raccordement sont réalisés dans la commune. Il ne restait plus qu'à déployer un câble depuis COLOMBY ANGUERNY jusqu'à PLUMETOT. Le chantier va démarrer le 28 septembre prochain et se poursuivra jusqu'à la fin novembre.

Par la suite, les particuliers se verront proposer le raccordement au réseau de fibre optique par différents opérateurs.

► **ENTRETIEN DES ALLEES DU CIMETIERE**

L'utilisation de produits phytosanitaires étant interdite, il faut trouver des solutions pérennes et pas trop onéreuses. Madame le Maire a pu observer que les allées du cimetière d'Amblie étaient végétalisées. Elle propose qu'un essai soit fait dans le cimetière de Plumetot. Au gré de la pousse des végétaux, une tonte sera effectuée de manière à avoir des allées bien propres. Une affiche sera apposée dans le cimetière pour expliquer la nouvelle façon de faire.

► **DEFIBRILLATEUR**

La loi oblige la commune à s'équiper d'un défibrillateur. Une proposition a été faite par la Communauté de communes d'un achat groupé. Nous attendons le retour de cette consultation. Au vu des éléments fournis, la question se posera de savoir si la commune doit investir dans cet équipement ou opter pour une location.

► **NOUVELLES CONSIGNES DE TRI**

Mme HAZARD du SYVEDAC est venue en mairie expliquer les nouvelles directives en matière de tri des déchets.

Le 29 septembre prochain, des dépliants seront déposés par le SYVEDAC dans les boîtes à lettres.

► **ELECTIONS COMMISSION CONCILIATION EN MATIERE D'ELABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME**

Madame le Maire porte à la connaissance des conseillers un courrier de la préfecture faisant appel à candidatures pour siéger au sein de la commission conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.

Aucune candidature n'a pu être enregistrée. La préfecture en sera informée.

► **BASSINS VERSANTS**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes va adresser un courrier recommandé aux propriétaires des parcelles sur lesquelles les bassins versants doivent être réalisés pour leur demander de faire connaître, avant le 31 décembre 2020, leur décision de céder leur parcelle ou pas. En cas de refus de vendre, une procédure visant à déclarer l'opération d'utilité publique (DUP) sera engagée par la CdC.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.